

AGIR POUR LA PAIX asbl, en abrégé A.P.L.P.
Siège social : rue Van Elewyck 35 1050 Ixelles
Numéro d'entreprise 408669512 Registre des personnes morales de Bruxelles
Adresse électronique (courriel) : info@agirpourelapaix.be site
internet www.agirpourelapaix.be

Ixelles, le 26 avril 2022
Monsieur Olivier Deleuze,
Bourgmestre de Watermael-Boitsfort
Hôtel communal
place Gilson 1
1170 Bruxelles

Lettre ouverte - copie à Messieurs Jean-Marc Nollet et Georges Dallemagne

Annexes : 3

Monsieur le Bourgmestre,

Nous sommes perplexes quant à l'avis que vous avez exposé dans le journal La libre du 21 avril 2022 au sujet de la guerre en Ukraine.

Notre association est membre du Bureau européen des objecteurs de conscience et nous sommes de ce fait en contact avec les objecteurs ukrainiens et russes. Nous vous communiquons la prise de position du mouvement ukrainien. La presse a aussi fait écho aux protestations courageuses des opposants pacifistes russes.

Nous vous adressons en copie les lettres que nous avons envoyées à messieurs Jean Marc Nollet et Georges Dallemagne qui sont comme vous objecteurs de conscience et engagés en politique. Nous n'avons pas reçu de réponse à ces courriers.

Nous voulons à nouveau souligner que le statut d'objecteur de conscience a été accordé selon la loi à ceux qui sont convaincus « que l'on ne peut tuer son prochain, même à des fins de défense nationale ou collective. »

Nous rappelons que ce statut a été obtenu notamment par Jean Van Lierde au prix d'années de prison et de difficultés graves et diverses. La loi de 1964 a donc été le résultat d'un effort réfléchi et humainement très coûteux, entamé non pas dans les années 80, mais en pleine guerre froide et même en pleine guerre de Corée.

Alors que les objecteurs étaient astreints à un service remplaçant le service militaire l'action de notre mouvement a visé un objectif essentiel : permettre un service civil dans les organismes médicaux, sociaux et culturels, de manière à traduire partout dans la société l'engagement sur une voie résolument pacifique, par opposition à l'engagement militaire. Ce service s'accompagnait - en collaboration avec le SPF Intérieur et les Ministères des communautés française et flamande - de l'organisation et la réalisation de formations destinées à réfléchir avec ceux qui refusent le service militaire aux moyens pacifiques de résolution des conflits. On y étudiait notamment l'histoire des

mouvements non-violents : les campagnes de Gandhi et de Martin Luther King sont à cet égard les plus connues. Nos recherches ont toutefois révélé beaucoup d'exemples apparus dans de multiples circonstances et dans le monde entier.

Nous regrettons beaucoup de constater que des personnages politiques qui ont obtenu le statut d'objecteur de conscience n'ont pas approfondi leur engagement dans la non-violence, prolongeant la ligne de notre travail auprès des objecteurs de conscience en service civil. Nous regrettons aussi qu'ils ne poursuivent pas leur engagement en Belgique où ils sont en sécurité, alors que nos amis ukrainiens et russes prennent tous les risques au coeur de pays plongés dans la guerre. C'est pendant celle-ci en effet que l'engagement pacifiste prend son véritable sens.

Nous demandons donc avec insistance aux dirigeants politiques qui sont objecteurs, de revoir leur position et de revenir à leur déclaration faite à l'époque devant le conseil de l'objection de conscience qui leur a octroyé le statut après avoir écouté sans aucune censure et en séance publique tous leurs arguments.

Nous vous prions, Monsieur le Bourgmestre, de croire en nos sentiments anxieux, mais résolus.

La président d'Agir pour la paix,

Jean Louis Vander Heyden